

INFORMATIONS

La base de loisirs de la Rincerie organise une randonnée en orientation le samedi 17 mars 2018.

Le principe est de trouver des balises à l'aide d'une carte fournie par les organisateurs. L'équipe doit pointer sur le carton de pointage les balises de son parcours.

Il y aura 2 circuits proposés :

Circuit 1 : Environ 6 KM

Circuit 2 : Environ 13 KM

Prévoir une tenue sportive adaptée à la météo et de quoi se ravitailler (eau et nourriture).

Matériel obligatoire : Gilet jaune, lampe frontale pour chaque participant

Un téléphone portable chargé par équipe

Les départs se feront à partir de 19H. Tous les participants devront être revenus pour 23H30.

Les randonnées d'orientation de la Rincerie sont des épreuves sans classement officiel. Elles sont ouvertes à tous (majeurs ou mineurs, autorisation parentale pour les mineurs).

Règlement

1. La "Rinc'orientation" est une randonnée en orientation en solo ou par équipe.
2. Deux circuits proposés : Un circuit d'environ 6 km dans le style parcours familial et un circuit d'environ 12 km.
3. L'engagement est de 5€ pour les adultes, et de 3€ pour moins de 12 ans.
4. Les participants s'engagent à respecter les clôtures, les prés cultivés, à ne pas abandonner de déchets divers (papiers, bouteilles...) et à respecter le code de la route en tant que piéton.
5. La base de loisirs de La Rincerie se réserve le droit d'annuler son organisation en cas de force majeure.
6. Les animaux sont interdits lors de la manifestation.
7. Assurance : Les organisateurs sont couverts par une responsabilité civile souscrite auprès d'un assureur.
8. Les participants s'engagent à respecter les dispositions du code de la route relatives à la circulation des piétons.
9. Tous les participants devront être équipés d'un **gilet jaune et d'une lumière**. (frontale ou autre)
10. Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.
11. Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.
12. Les participants pourront prendre une douche au camping, à l'issue de la manifestation.